

## Avis public



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé aux **965, avenue Dunlop – 1780, avenue Du Manoir** et portant sur l'objet suivant :

**1.1 Pour l'unité supérieure de cet immeuble, situé au 965, avenue Dunlop – Autoriser la construction d'une terrasse d'une profondeur de 3,66 mètres, dérogeant ainsi au paragraphe b) de l'article 7.11.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177) qui prescrit une profondeur de 2,4 mètres;**

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 6 juin 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la construction de la terrasse visée sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Outremont, ce **19 mai 2011**.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont,

Pascale Lebel



Outremont